
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juin 2015 à 19 h
Maison du citoyen situé au 7501, rue François-Perrault**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Brigitte BEAUDREULT, Directrice des services administratifs
Monsieur Mario Frappier, Commandant PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Présentation :

Remise d'un prix Solis à l'Orchestre symphonique de l'école Joseph-François-Perrault et signature du
livre d'or;

Annnonce du titre de leader national - catégorie représentant d'entreprises aux Grands Prix en santé et
sécurité du travail décerné à Mélanie Lazure;

Annnonce du Mérite Ovation municipale décerné à la bibliothèque Le Prévost;

Une minute de silence est demandée en mémoire de monsieur Jacques Pariseau.

CA15 14 0183

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0184**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, à 19 h**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Résolution de l'arrondissement de Verdun en faveur d'un programme de formation cycliste à l'école primaire.

Le maire d'arrondissement Anie Samson dépose le bilan 2013-2014 du Plan de développement durable.

La conseillère Mary Deros dépose deux pétitions remises par monsieur Constantino Caltabalis concernant une demande d'augmentation de places de vignettes SRRR de la zone 65 sur la rue Champagneur. Le samedi 30 mai dernier, madame Deros a célébré un mariage et désire rappeler aux citoyens que quatre élus se font un plaisir des célébrer des mariages. Elle invite les citoyens à participer au festival de la nourriture grecque qui aura lieu du 12 au 14 juin sur la rue St-Roch. Elle invite aussi les citoyens à venir célébrer le 90^e anniversaire du parc Jarry les 19 et 20 juin.

La conseillère Elsie Lefebvre souligne que samedi dernier a eu lieu la course famille de Villeray qui a eu un grand succès. Également la fête nationale se tiendra le 24 juin avec une programmation le 23 juin et elle invite les citoyens à y participer. La place de Castelnau va de l'avant et une assemblée se tiendra le 9 juin prochain où toutes les informations seront transmises. Plusieurs bandes cyclables seront ajoutées et elle souligne les démarches faites pour contrer l'agrile du frêne. Elle termine en informant les citoyens que les travaux au parc de Normanville reprendront bientôt incluant des jeux d'eau.

Le conseiller Frantz Benjamin indique que le PPU Jarry a été adopté et il souligne le travail fait par l'arrondissement et la mobilisation citoyenne. Le conseil consultatif dominicain lui a remis une plaque soulignant l'implication de l'arrondissement dans différents parcs, tel le parc Villeray et la contribution de l'arrondissement est saluée par la communauté dominicaine. Il ajoute l'activité réalisée par le Forum Jeunesse de Saint-Michel, dans le cadre d'une activité bénéfique, qui permet aux jeunes de se prendre en main, et il invite les gens à contribuer au Forum Jeunesse de Saint-Michel. De plus, le 20 juin se tiendront différents événements dans le cadre de la Fête des voisins dans le Parc Champdoré et la Fête de la rentrée le 22 août au parc Ste-Lucie et il invite les citoyens à y participer en grand nombre.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens qu'au parc Bélair les travaux des jeux d'eau sont presque terminés, et il ajoute qu'il y aura des travaux majeurs de reconstruction de la chaussée sur la rue des Érables entre Bélanger et Jean-Talon.

Le maire d'arrondissement Anie Samson invite les citoyens à participer à toutes les activités. Elle désire également souligner le départ du commandant Frappier du PDQ 33 dans Parc-Extension qui assiste à son dernier conseil d'arrondissement puisqu'il quitte l'arrondissement pour le service de l'armurerie et elle le remercie pour ses bons services.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 55, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Pierre Michaud

Lignes jaunes - suite et fin

Monsieur Valerio

Église et parking

Daniel Rouleau	PP15-14003
Gianni Guerra	PP15-14003
Nathalie Lefebvre	Cheminée du Liguori
Nicolas Marchildon	Agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci
Carmen Palardy	Réseau cyclable de l'arrondissement
Sasha Dyck	Sécurisation De Castelnau / Clark
Raphaëlle Derome	Vélo de montagne – Complexe environnemental Saint-Michel / IGA Déziel
Maude Lefavre	Travaux au parc de Normanville
Dominic Rioual	Aménagement de la rue Outremont
Carine Chatelais	Rue de Castelnau

À 20 h 55

Il est proposé par Anie Samson

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre d'entendre tous les citoyens inscrits.
Adopté à l'unanimité.

Yanick Belzile	Rue de Castelnau
Gilles Léveillée	Arbres – agrile du frêne
Brendan Rahman	Piétons
Robert Devrode	Aménagement – église Saint-Alphonse
Alexia Renard	Invitation élus – embellissement rue St-Hubert
Mary McCutcheon	Horloge à la gare

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h 45.

10.07- Période de questions des membres du conseil

À 21 h 45, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0185

Proclamation de la Semaine une chance à la Paix / « Give Peace a chance », du 24 au 31 mai 2015.

CONSIDÉRANT que Amnistie internationale est une organisation non gouvernementale mondiale regroupant des militants des droits humains dont les principes sont la solidarité internationale, une action efficace en faveur des victimes individuelles, l'universalité et l'indivisibilité des droits humains, l'impartialité et l'indépendance, la démocratie et le respect mutuel;

CONSIDÉRANT que la vision de Amnistie internationale est celle d'un monde dans lequel toute personne jouit de l'ensemble des droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres normes internationales de défense de ces droits;

CONSIDÉRANT qu'Amnistie internationale a vu son action couronnée par le prix Nobel de la Paix en 1977, pour sa contribution au renforcement des bases de liberté, de la justice et, partant, de la paix dans le monde;

CONSIDÉRANT que Yoko Ono a autorisé Amnistie internationale à enregistrer une nouvelle version de la chanson «Give Peace a chance »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal reconnaît la mobilisation des membres d'Amnistie internationale en faveur des droits fondamentaux de tous les habitants de la planète;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est fière du geste posé par John Lennon et Yoko Ono il y a 46 ans en enregistrant lors du «Bed in », la chanson «Give Peace a chance» devenue depuis un hymne mondial à la Paix, et qu'elle appuie la démarche de solidarité et de justice d'Amnistie internationale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 24 au 31 mai 2015, semaine « Une chance à la Paix / Give Peace a Chance ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA15 14 0186

Proclamation de la semaine de la municipalité, du 30 mai au 6 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la Semaine de la municipalité se déroule cette année du 30 mai au 6 juin 2015 sous le thème « J'y participe »;

CONSIDÉRANT que le but de cette semaine est de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement entre l'administration municipale et ses résidents;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension déploie de nombreux efforts par le biais d'activités, de concours et des séances de consultations publiques afin d'inciter un rapprochement entre les élus et les citoyens de l'arrondissement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la Semaine de la municipalité et poursuit le travail déjà amorcé de rapprochement entre l'arrondissement et ses citoyens.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA15 14 0187

Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées du Québec, du 1^{er} au 7 juin 2015.

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1^{er} au 7 juin de chaque année;

ATTENDU QUE le slogan « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive ! », chacune et chacun d'entre nous est invité à poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2015, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA15 14 0188

Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2015.

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2015, Journée mondiale de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA15 14 0189**Proclamation de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, le 15 juin 2015.**

ATTENDU que les aînés représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, 4,2 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

ATTENDU que d'ici 25 ans, ce nombre aura doublé pour atteindre près de 9 millions de personnes, soit près du quart de la population canadienne;

ATTENDU que la violence envers les aînés est un problème grave qui préoccupe les aînés et leur entourage;

ATTENDU que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

ATTENDU que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA) ;

ATTENDU que cette journée donne suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002;

ATTENDU que ce plan d'action reconnaît notamment l'importance de contrer et de prévenir les abus et la négligence envers les personnes âgées;

ATTENDU que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame officiellement la journée du 15 juin 2015, Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées et nous invitons nos concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CA15 14 0190**Proclamation de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2015.**

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, le 20 juin a été décrété la Journée mondiale des réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT qu'au cours des quatre dernières années cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2015, Journée mondiale des réfugiés, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.06

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0191

Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville et huit organismes de l'arrondissement, soit les Loisirs communautaires Saint-Michel, la Maison des jeunes Par la Grand'Porte, le Service des Loisirs Sainte-Lucie inc., l'Espace Multisoleil, le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., La Joie des Enfants, les Créations Etc. et l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (P.E.Y.O.), qui s'inscrivent dans le programme «Animation estivale - volets camps de jour et projets parcs », pour une durée de quatre mois, débutant le 1^{er} juin 2015 et se terminant le 30 septembre 2015 et octroyer une contribution financière totalisant 146 599,32 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, les projets de convention à intervenir avec huit organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le programme Animation estivale, volets camps de jour et projets parc, pour une durée de quatre mois, débutant le 1^{er} juin 2015 et se terminant le 30 septembre 2015, dont copies sont jointes au dossier, soit :
 - 1 060 \$ - La joie des enfants;
 - 11 660 \$ - Créations Etc.;
 - 16 371 \$ - Centre de loisirs communautaires Lajeunesse;
 - 60 355,34 \$ - Espace Multisoleil;
 - 9 627 \$ - Loisirs communautaires Saint-Michel;
 - 10 379 \$ - Service des Loisirs Sainte-Lucie;
 - 10 835 \$ - Maison des jeunes par la Grand'Porte;
 - 26 311,98 \$ - Organisation des jeunes de Parc-Extension;
2. d'octroyer une contribution financière totale de 146 599,32 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154951001

CA15 14 0192

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant 3 000 \$, pour l'année 2015, à Club l'Espoir jeunesse, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Club l'Espoir jeunesse qui s'inscrit dans le cadre du dossier prioritaire de *Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue*, pour l'année 2015, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 3 000 \$ à Club l'Espoir jeunesse;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153356006

CA15 14 0193

Accorder une contribution financière totale de 69 026 \$ pour une durée d'un an, aux deux tables de quartier, soit Vivre Saint-Michel en santé pour un montant de 34 513 \$ et la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray pour un montant de 34 513 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver les projets de convention.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et deux organismes de l'arrondissement, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} juin 2015 et se terminant le 31 mai 2016, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :
 - 34 513 \$ à Vivre Saint-Michel en santé
 - 34 513 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray
2. d'octroyer une contribution financière totale de 69 026 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1153356007

CA15 14 0194

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 000 \$ à deux organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016). Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) :

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
TOHU, la Cité des arts du cirque (111110)	La Falla	4 000 \$	1 ^{er} mai au 1 ^{er} septembre 2015
Cuisines et vie collectives Saint-Roch (131007)	Cuisines collectives	18 000 \$	11 avril 2015 au 26 février 2016
Cuisines et vie collectives Saint-Roch (131007)	Journée de l'alimentation	3 000 \$	11 mai au 28 juin 2015

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville, les trois projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1153356005

CA15 14 0195

Approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme VRAC - Environnement pour la réalisation de ruelles vertes en 2015 dans l'arrondissement et octroyer un soutien financier non récurrent au montant de 160 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme VRAC - Environnement pour la réalisation de ruelles vertes dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en 2015;
2. d'octroyer un soutien financier non récurrent au montant de 160 000 \$, pour la réalisation de ruelles vertes d'ici le 30 octobre 2015;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154969005

CA15 14 0196

Ratifier la cession du contrat de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension à compter du 3 mai 2015, de son détenteur actuel, Les entreprises S.S.I.C. inc., à Haute sécurité et Investigation inc., conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14057.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de ratifier la cession du contrat de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension à compter du 3 mai 2015, de son détenteur actuel, Les entreprises S.S.I.C. inc., à Haute sécurité et Investigation inc., conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14057.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1156949001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0197

Adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal et accepter l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la ville-centre pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;
2. d'autoriser la réalisation de projets de réfection de terrains sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, aux conditions prévues au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;
3. de s'engager à ce que la vocation des terrains de balle soit maintenue pour une période minimale de 10 ans, c'est-à-dire que ceux-ci soient exploités, utilisés et entretenus car ils ont fait l'objet d'un financement de la Ville;
4. de s'engager à assumer les frais d'exploitation associés aux terrains de balle ayant fait l'objet d'une réfection;
5. d'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal du 27 avril 2015 (CM15 0546), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion et la réalisation de projets d'aménagement de terrains de balle par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville centre dans le cadre du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1152794001

CA15 14 0198

Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre l'organisme MU et l'arrondissement et octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la réalisation de deux nouvelles murales sur le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme MU, pour la réalisation de nouvelles murales sur notre territoire, dont copie est jointe au dossier de la résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme MU une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154578006

CA15 14 0199

Accepter la contribution financière de 1 M\$ obtenue dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal pour la réalisation du projet « Faisceaux d'histoire », et approuver la répartition de la dépense entre la portion capitalisable et celle relevant du budget de fonctionnement, conformément aux règles en vigueur du Service des finances.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accepter la contribution financière de 1 M\$ obtenue dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal pour la réalisation du projet « Faisceaux d'histoire »;
2. d'approuver la répartition de la dépense entre la portion capitalisable et celle relevant du budget de fonctionnement, le tout, conformément aux règles en vigueur telles que définies par le Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1150227001

CA15 14 0200

Renouveler pour un second mandat de deux ans, à compter du 2 juin 2015, quatre membres du CCU, soient : Lucie Babin, Lucie Granger, Félicie Lamy et Rosalie Hubert.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de renouveler, pour un second mandat de deux ans, à compter du 2 juin 2015, quatre membres du CCU, soient : Lucie Babin, Lucie Granger, Félicie Lamy et Rosalie Hubert.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154055002

CA15 14 0201

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1151038006

À 22 h 06, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0202

Autoriser une dépense de 39 142,09 \$, incluant les taxes, à Fortier Auto (Montréal) Itée pour l'acquisition d'un camion Ford F-350 SuperDuty 2016 en conformité avec l'entente-cadre 706437.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense au montant de 39 142,09 \$, incluant les taxes, à Fortier Auto (Montréal) Itée pour l'acquisition d'un camion Ford F-350 SuperDuty 2016 en conformité avec l'entente-cadre 706437;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1151478004

CA15 14 0203

Autoriser une dépense de 223 235,67 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs inclus dans la soumission 286501 ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'aqueduc ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans la rue St-André, de la rue Gounod à la rue Jarry est - Programme de réfection routière 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 223 235,67 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, inclus dans la soumission 286501, ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'aqueduc ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans la rue St-André, de la rue Gounod à la rue Jarry Est;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1151124003

CA15 14 0204

Autoriser une demande de dérogation à l'article 7(1)c) du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2015) et autoriser le remboursement d'une somme de 450 \$ à la firme Édipresse inc., représentant le coût du permis pour l'abattage de trois frênes émis le 22 octobre 2014.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'article 7(1)c) du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015) et en conséquence, autoriser le remboursement d'une somme de 450 \$ à la firme Édipresse inc., représentant le coût du permis d'abattage de trois frênes émis le 22 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1151766004

CA15 14 0205

Autoriser une dépense de 250 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'embauche de huit préposés aux travaux de béton pour une période de 23 semaines, à compter du 19 mai 2015 jusqu'au 22 octobre 2015, dans le cadre des travaux de réparation de trottoirs.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 250 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement pour l'embauche de huit préposés aux travaux de béton pour une période de 23 semaines, à compter du 19 mai 2015 jusqu'au 22 octobre 2015, dans le cadre des travaux de réparation de trottoirs;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire à partir du compte de surplus libre de l'arrondissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1152955003

CA15 14 0206

Autoriser une dépense de 15 000 \$, à même les surplus libres de l'arrondissement, afin de permettre la prolongation des heures d'ouverture de la piscine Jarry le mardi et jeudi de 7 h à 9 h, pour la pratique d'activités de longueurs libres durant la période estivale de 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépenses de 15 000 \$ à même les surplus libres de l'arrondissement, afin de permettre la prolongation des heures d'ouverture de la piscine Jarry de 7 h à 9 h, les mardis et jeudis et ce, à compter du 23 juin au 20 août 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1154578007

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0207

Répartir la somme de 2 509 800 \$ provenant du surplus de gestion 2014 de l'arrondissement comme suit : 164 100 \$ à la réserve dédiée à la santé et sécurité au travail et 2 345 700 \$ aux surplus libres de l'arrondissement. Réaffecter 206 335 \$ des surplus libres vers la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement et utiliser un montant de 10 800 \$ à même les surplus libres de l'arrondissement pour le dossier du Plan d'action canopée.

CONSIDÉRANT l'acceptation par le conseil de ville d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2014 (CM15 0550);

CONSIDÉRANT que les surplus budgétisés de 2014, d'une valeur de 2 509 800 \$, ne seront rendus disponibles qu'après l'adoption du présent dossier;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de répartir la somme de 2 509 800 \$ provenant du surplus de gestion 2014 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme suit : 164 100 \$ à la réserve dédiée à la santé et sécurité au travail et 2 345 700 \$ aux surplus libres de l'arrondissement;
2. d'affecter un montant de 10 800 \$ provenant des surplus libres au projet du Plan d'action canopée;
3. de réaffecter un montant de 206 335 \$ des surplus libres vers la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1156397002

CA15 14 0208

Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 450 \$ à 13 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ à la Coopérative d'habitation Chez Nous Chez Vous, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 \$ au Comité des résidents de la Maison Saint-Dominique, 500 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Himalaya Seniors du Québec; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à Voisins en Action, 400 \$ à l'Union des associations évangéliques de la communauté haïtienne à Montréal, 250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Jardin communautaire Michelois, 300 \$ au Club de l'âge d'or-Les Bons Vivants; DISTRICT DE VILLERAY : 300 \$ à La Maison des Grands-parents de Villeray inc., 300 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 450 \$ à treize (13) organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT

MONTANT : 1 600 \$

- 500 \$ à la Coopérative d'habitation Chez Nous Chez Vous—À venir
- 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583
- 300 \$ au Comité des résidents de la Maison Saint-Dominique—277453
- 500 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—À venir

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 250 \$

- 250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—À venir

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

MONTANT : 500 \$

- 500 \$ au Himalaya Seniors du Québec—142353

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

MONTANT : 1 500 \$

- 250 \$ à Voisins en Action—275458
- 400 \$ à l'Union des associations évangéliques de la communauté haïtienne à Montréal (AUCHEM)—159940
- 250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—À venir
- 300 \$ au Jardin communautaire Michelois—139236
- 300 \$ au Club de l'âge d'or-Les Bons Vivants (NEQ CRAIC)—137462

DISTRICT DE VILLERAY

MONTANT : 600 \$

- 300 \$ à La Maison des Grands-parents de Villeray inc.—155638
- 300 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise—148958

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1154539003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0209

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue d'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 17 au 21 juin 2015 et du 26 au 30 août 2015.

Considérant que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « Promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel » qui se tiendra aux dates et heures suivantes :

17 juin 2015 de 8h30 à 18h00

18 et 19 juin 2015 de 8h30 à 21h00

20 et 21 juin 2015 de 8h30 à 17h00

26 août 2015 de 8h30 à 18h00

27 et 28 août 2015 de 8h30 à 21h00

29 et 30 août 2015 de 8h30 à 17h00

2. d'autoriser la fermeture de la rue Legendre Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, pour cette période et d'édicter une ordonnance à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1154055001

CA15 14 0210

Donner un nouvel avis de motion visant à mieux définir les usages autorisés dans la famille « Équipements collectifs et institutionnels » contenue au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

de donner un nouvel avis de motion visant à retirer les usages « activité communautaire ou socioculturelle » et « établissement culturel, tel lieu de culte et couvent » à l'extérieur des secteurs des catégories d'usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » prévu au Règlement de zonage de l'arrondissement de villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), ainsi que le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

40.02 1151720001

CA15 14 0211

Donner un avis de motion et adopter le Règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) en vue de modifier les limites des zones 0534 et 0518 et d'ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 afin de permettre l'agrandissement de l'école Léonard-de-Vinci.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-86 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-86 visant à modifier les limites des zones 0534 et 0518 et à ajouter des dispositions particulières à la zone 0534 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1156495007

CA15 14 0212

Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14003 visant à permettre, à certaines conditions, les ventes-débarras.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA15-14003 intitulé « Règlement relatif aux ventes-débarras de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.04 1151010010

CA15 14 0213

Adopter la résolution numéro PP15-14003 pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « activité communautaire et socioculturelle » en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et décréter la date d'ouverture du registre.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « d'activité communautaire et socioculturelle (E.2.(1)) », aux conditions suivantes :
 - le retrait des espaces de stationnement en façade doit être effectué aux frais du requérant;
 - l'espace dégagé en façade doit être végétalisé et comporter au moins un arbre;
 - les places de stationnement exigées par la réglementation de zonage doivent être situées à l'intérieur du bâtiment;
 - l'augmentation de la capacité du nombre d'occupants ne peut se faire que dans les limites actuelles du bâtiment. Tout autre agrandissement du bâtiment pour les fins d'établissement culturel ou d'activité communautaire ou socioculturel devra faire l'objet d'une autorisation réglementaire distincte;
 - le dépôt de la demande de permis et du certificat d'autorisation devra se faire au plus tard dans les trois mois suivant la mise en vigueur du projet particulier. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui vise le présent dossier sera nulle et sans effet.
2. de décréter la date du 11 juin 2015, date d'ouverture du registre référendaire.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité des voix.

40.05 1156495001

À 22 h 13, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0214

Adopter la résolution PP15-14004 relativement à la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi que la construction d'un immeuble mixte de trois étages dérogeant aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit, à l'alignement de construction prescrit ainsi qu'à une occupation commerciale à l'étage.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 60 et 167 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi qu'une dérogation aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit (dépassements autorisés), à l'alignement de construction et au prolongement d'une activité commerciale à un niveau supérieur au rez-de-chaussée, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 3 étages destiné à accueillir 10 nouveaux logements ainsi qu'un espace commercial sur deux niveaux, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'un plan d'aménagement paysager complet, incluant l'installation de bacs de plantations permanents au toit de l'immeuble, soit déposé en appui à la demande de permis de construction;
- que l'espace commercial prévu au 2^e étage soit limité à une superficie de 90 mètres carrés et à un usage de bureaux;
- que le projet intègre l'aménagement d'une cour intérieure paysagée d'une superficie minimale de 55 mètres carrés;
- que le nombre maximal de logements, pour le nouvel immeuble, soit de 10;
- que le bâtiment comprenne un minimum de 3 logements de 3 chambres à coucher;
- qu'un minimum de 10 cases de stationnement pour vélos soit aménagés en sous-sol de l'immeuble;
- qu'un espace dédié à la gestion des matières résiduelles soit prévu au sous-sol;
- que toute future enseigne commerciale soit soigneusement intégrée à l'architecture du bâtiment;

- que la fenêtre du rez-de-chaussée donnant dans le local commercial, sur la rue Saint-Hubert, intègre un élément de verticalité.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1155898005

CA15 14 0215

Adopter la résolution PP15-14005 relativement à l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur ».

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur », aux conditions suivantes :

- que l'espace alloué à la production soit d'une superficie maximale de 660 pieds carrés;
 - qu'un espace dédié à la vente au détail soit conservé en tout temps;
 - que la mention « sans cuisson » soit inscrite au certificat d'occupation;
 - que les déchets soient entreposés selon une des deux options suivantes :
 - 1) à l'intérieur du bâtiment, dans une salle fermée qui doit être d'une superficie suffisante pour permettre l'entreposage des déchets. Cette salle doit être réfrigérée telle que précisée par la réglementation. Elle peut être aménagée à même le garage actuel. Une dérogation aux normes exigées concernant la place de stationnement obligatoire est accordée pour réaliser ces aménagements;
- ou
- 2) à l'extérieur du bâtiment. Un plan de gestion des matières résiduelles devra être déposé. Ce document doit inclure, entre autres, les éléments suivants :
 - la dimension et le type de contenant utilisé. Ils devront être conformes à la réglementation en vigueur;
 - le type de déchets produits et le volume selon les journées de production;
 - la fréquence de collecte des déchets, selon les besoins, afin de réduire les impacts concernant les odeurs. Il faut préciser s'il s'agit d'une collecte de l'arrondissement ou d'une collecte privée;
 - l'emplacement sur le terrain où les contenants seront entreposés;
- que la sortie de ventilation pour l'aire de production soit située au toit du bâtiment principal afin de minimiser l'impact des odeurs pour les résidents;

- que les heures de livraison entre 9 heures et 14 heures soient respectées pour minimiser l'impact sur la circulation.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1156495006

CA15 14 0216

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure au projet particulier adopté par le conseil d'arrondissement le 11 mars 2014 par la résolution CA14 14 0085 relativement à l'aménagement d'un «parc de stationnement privé» sur le lot 2 214 833, 20^e Avenue.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure au projet particulier adopté par le conseil d'arrondissement le 11 mars 2014 par la résolution CA14 14 0085 relativement à l'aménagement d'un «parc de stationnement privé» sur le lot 2 214 833, 20^e Avenue.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141010040

CA15 14 0217

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement de portes et de fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8277-8281, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000981696.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015, visant le remplacement de portes et de fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8277-8281, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000981696.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1151385016

CA15 14 0218

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 6750, rue Hutchison. Demande d'installation d'enseigne 3000931702.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par les Designs Brilliant, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015, visant l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 6750, rue Hutchison. Demande d'installation d'enseigne numéro 3000931702.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1151385017

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0219

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 8260, boulevard Pie IX. Demande d'installation d'enseigne 3000978096.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par enseignes décor design, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 8260, boulevard Pie-IX. Demande d'installation d'enseigne numéro 3000978096.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1151385018

CA15 14 0220

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement des planchers, allèges et linteaux en façade du bâtiment situé aux 7548-7552, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000981389.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015, visant le remplacement des planchers, allèges et linteaux en façade du bâtiment situé aux 7548-7552, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000981389.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1151385019

CA15 14 0221

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8526-8530, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000995127.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015, visant le remplacement des fenêtres en façade du bâtiment situé aux 8526-8530, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000995127.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1151385020

CA15 14 0222

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'implantation d'un nouveau bâtiment au 8833, boulevard Saint-Michel (3245, avenue Émile-Journault / Maison d'Haïti). Demande de permis 3000993256.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan d'implantation A-001, réalisé en date du 24 avril 2015 par monsieur Félix-Antonin Labossière, architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015 et déposé en soutien à la demande de permis 3000993256.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1155898010

CA15 14 0223

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection d'une partie de la fenestration du bâtiment sis au 7770, 20e avenue (école Perspectives I & II). Demande de permis 3000993957.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-050 et A-100, réalisés en date du 12 novembre 2014 par madame Héloïse Thibodeau, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mai 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000993957.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1155898011

CA15 14 0224

Accepter la somme de 35 300 \$ que le propriétaire du terrain en cause situé à l'est du boulevard Saint-Michel et au nord de l'avenue Émile-Journault, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 (2) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement (frais de parcs).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accepter la somme de 35 300 \$ que le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé à l'est du boulevard Saint-Michel, au nord de l'avenue Émile-Journault) doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (frais de parcs).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1154494004

CA15 14 0225

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 3 juin au 6 octobre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que la conseillère, Mary Deros, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 3 juin 2015 au 6 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1151766003

Levée de la séance

À 22 h 25 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2015.